

**Partir à la recherche des générations qui nous ont précédés, tracer son arbre généalogique, c'est une passion qui touche de plus en plus de monde. Mais combien ça coûte ? Pour le savoir, nous avons rencontré [Marie C.](#) Elle est généalogiste.**

Son conseil si vous n'y connaissez rien : commencez par rechercher les documents officiels. Le carnet de mariage de vos parents, par exemple, vous apprendra déjà pas mal de choses.

*"Le carnet de mariage de vos parents vous permettra de connaître la date et le lieu de naissance de vos parents, ce qui va vous permettre d'aller demander leur acte de naissance dans lequel il y aura des informations sur la date et le lieu de naissance de leurs parents."*

### **De génération en génération**

Vous avez compris le principe: l'acte de naissance d'un ancêtre donne le nom et la date de naissance de ses parents, et ainsi de suite, vous n'avez donc plus qu'à sauter de génération en génération.

Attention cependant : avant de foncer à la commune demander ces documents, un petit passage par la case justice sera nécessaire: *"La loi des 100 ans protège les données concernant la vie privée des personnes, en ce compris les actes d'état-civil. Pour avoir accès à ces actes, il vous faudra introduire une demande auprès d'un tribunal de première instance"*.

Bonne nouvelle, cette procédure est gratuite. Et l'autorisation peut être obtenue en quelques semaines.

### **Des prix variables**

A présent, direction la commune. Ici, vous êtes au bon endroit pour trouver les actes d'état-civil: naissance, mariage, décès et les extraits de registre de la population. Ca vous apprendra le lieu de naissance de vos ancêtres, leur date de naissance, leur profession, d'où ils venaient et où ils sont allés après avoir quitté cette commune.

Comptez entre 0 et 7 euros par acte. Par contre, pour les registres de population, vous devrez demander à un fonctionnaire de faire la recherche pour vous. Et là, il vous en coûtera parfois jusque 50 euros la demi-heure.

### **Merci les Mormons !**

Si ce sont les communes qui gardent les actes jusqu'à 100 ans, les documents plus anciens sont versés aux archives générales de l'Etat.

Et ils sont généralement microfilmés, grâce aux Mormons. Convaincus de l'importance de baptiser tout le monde, même les morts, ils avaient besoin de connaître tous les noms de nos ancêtres. Ils ont donc microfilmé tous les actes et en ont donné une copie aux Archives.

Résultat : avec un peu de chance, il vous suffira de quelques jours pour retracer l'arbre jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Et cette recherche ne vous mettra pas sur la paille : pour 20 euros par an, vous aurez accès aux 19 dépôts d'archives du Royaume.

Pour avoir des copies, il vous en coûtera 30 centimes par document. Si ça vous paraît trop cher, vous pouvez photographier le document. Et ça, c'est gratuit !

### **Dossiers des étrangers**

Si vous avez un ancêtre non-belge, vous devrez aller rue de Ruysbroeck, à Bruxelles. C'est là qu'est conservé le fonds de la police des étrangers, qui a commencé à ficher les immigrants depuis 1850.

Vous y apprendrez, entre autres, le pays d'origine de votre ancêtre et différentes informations sur ses parents.

Pour continuer vos recherches dans leur pays d'origine, passer par un généalogiste local sera parfois utile. Mais pas forcément donné : comptez entre quelques centaines et quelques milliers d'euros, selon le niveau de difficulté de la recherche et l'étendue de vos demandes.

### **Attention aux sites payants !**

Aujourd'hui, de plus en plus de recherches se font via internet. Marie considère que 40% de son travail passe par le web, les 60% restants étant toujours composés des visites aux différents fonds d'archives.

Et elle se veut prudente: si certains sites de généalogie sont gratuits, il n'en va pas de même pour tous. On risque vite de se retrouver avec un abonnement d'une centaine d'euros par an pour un site dont les bases de données ne vous seront pas forcément utiles.

### **1500 euros pour 12 générations**

Reste que, quand on a un peu de temps, la généalogie, ça semble facile et pas cher. Alors, pourquoi faire appel aux services d'une généalogiste professionnelle ?

Marie a, évidemment, la réponse : *"Tout le monde peut le faire, mais le généalogiste professionnel pensera à des sources collatérales auxquelles vous ne penserez peut-être pas : il ira dans les archives militaires, les archives de la guerre, le ministère des victimes de guerre. Le généalogiste passera le temps que vous lui allouez dans les archives à rechercher, exploiter au maximum les informations que vous lui donnez."*

Un service qui a un coût : Marie demande 50 euros de l'heure. Si vous préférez le forfait, pour tracer un arbre qui embrassera une douzaine de générations, comptez entre 1500 et 2000 euros. Mais web, archives ou professionnel, l'essentiel reste le petit frisson de remonter vers ses racines...